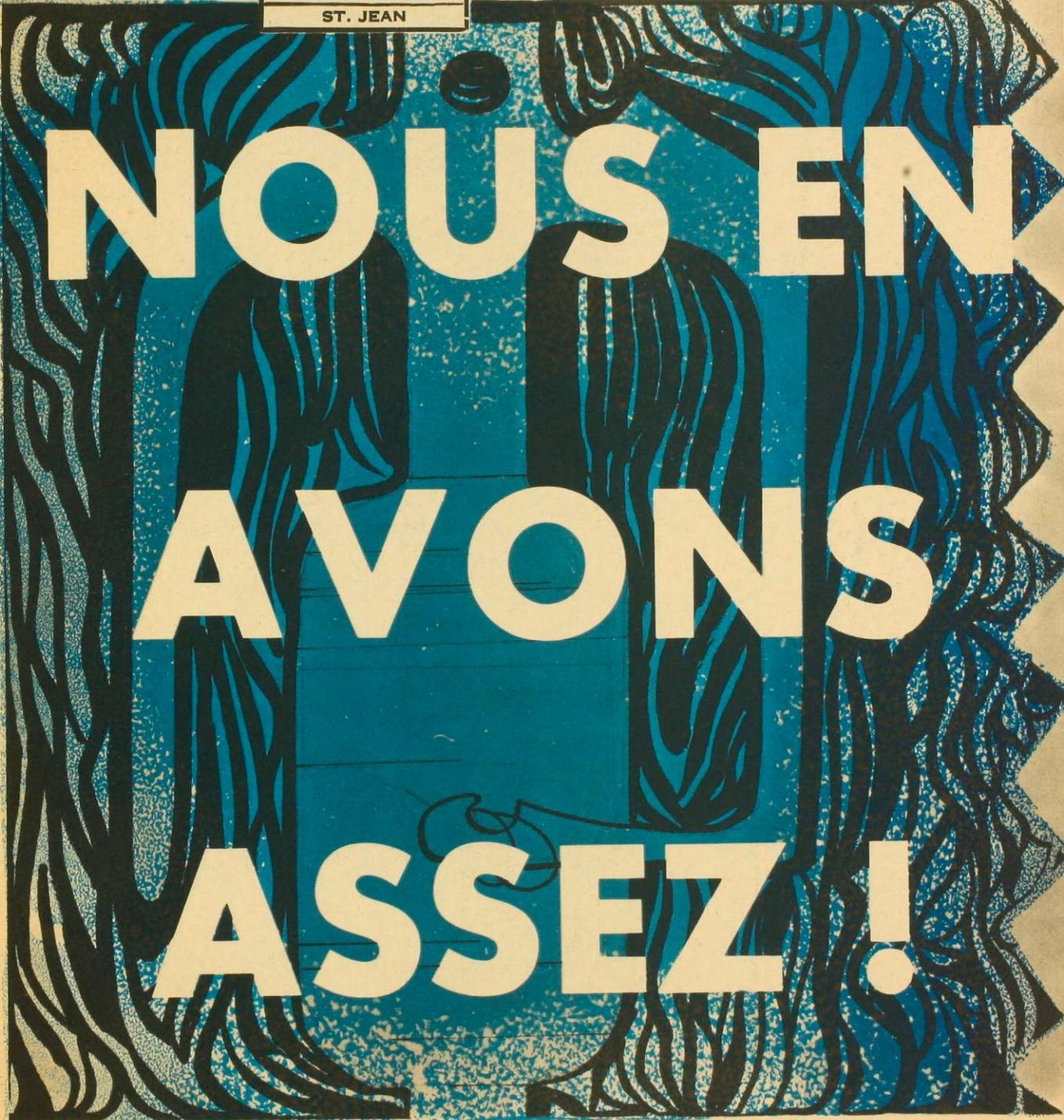


le textile travail

édition spéciale

| |
|-------------------------------------|
| CANADA POSTAGE PAID PORT PAYÉ |
| 3 c. |
| PERMIT No. 80 |
| ST. JEAN |

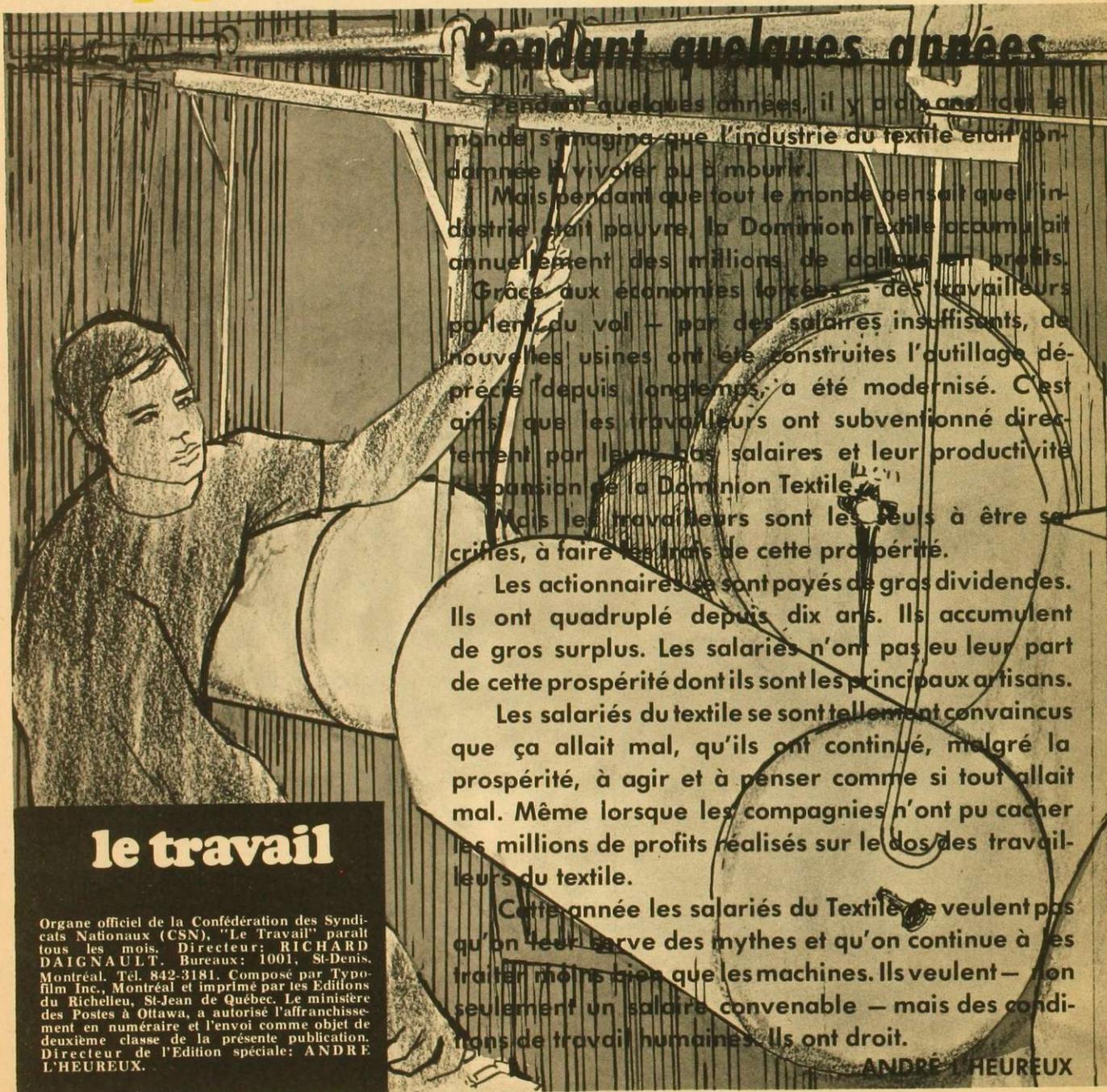


**NOUS EN
AVONS
ASSEZ !**





Le textile c'est payant !



Pendant quelques années

Pendant quelques années, il y a eu un fait que le monde s'imagine que l'industrie du textile était condamnée à vivre ou à mourir.

Mais pendant que tout le monde pensait que l'industrie était pauvre, la Dominion Textile accumulait annuellement des millions de dollars en profits.

Grâce aux économies forcées — des travailleurs parlent du vol — par des salaires insuffisants, de nouvelles usines ont été construites, l'outillage déprécié depuis longtemps, a été modernisé. C'est ainsi que les travailleurs ont subventionné directement par leurs bas salaires et leur productivité l'expansion de la Dominion Textile.

Mais les travailleurs sont les seuls à être sacrifiés, à faire les frais de cette prospérité.

Les actionnaires se sont payés de gros dividendes. Ils ont quadruplé depuis dix ans. Ils accumulent de gros surplus. Les salariés n'ont pas eu leur part de cette prospérité dont ils sont les principaux artisans.

Les salariés du textile se sont tellement convaincus que ça allait mal, qu'ils ont continué, malgré la prospérité, à agir et à penser comme si tout allait mal. Même lorsque les compagnies n'ont pu cacher les millions de profits réalisés sur le dos des travailleurs du textile.

Cette année les salariés du Textile ne veulent pas qu'on leur serve des mythes et qu'on continue à les traiter moins bien que les machines. Ils veulent — non seulement un salaire convenable — mais des conditions de travail humaines. Ils ont droit.

ANDRÉ L'HEUREUX

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tel. 842-3181. Composé par Typofilm Inc., Montréal et imprimé par les Edilons du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication. Directeur de l'Édition spéciale: ANDRÉ L'HEUREUX.

60 jours : **4 heures de négociation**
4 heures de conciliation

750 travailleurs mis à la porte
illégalement à deux reprises

— on négocie —

4 janvier : 2 heures

La compagnie remet son projet de contrat et se prononce sur nos demandes. Elle refuse de négocier sur la base du projet syndical.

5 janvier : 2 heures

Le syndicat pose des questions sur le projet de la compagnie.

— conciliation —

9 février : 2 heures

Le syndicat avait demandé la conciliation le 17 janvier. Le conciliateur demande aux parties de déterminer une date de grève. Le syndicat propose le 20 mars. La compagnie refuse et dit qu'elle s'en tient au code du Travail. Elle refuse de prolonger le mandat du conciliateur.

25 février : 2 heures

Le syndicat remet les clauses qu'il accepte.

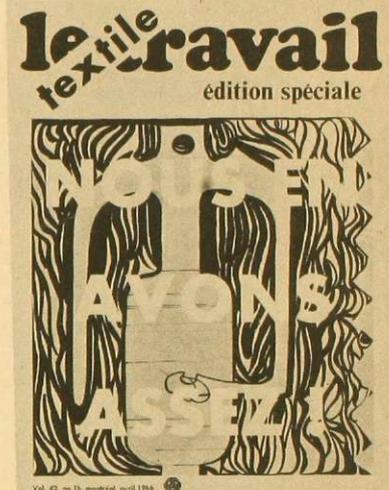
— 750 victimes —

3 mars : 1 heure

La compagnie annonce qu'elle ferme l'usine de Drummondville et qu'elle ne veut plus de conciliation.

— médiation —

Des séances presque tous les jours depuis le 28 mars.
Echec Total.



**5 usines :
5,000**

travailleurs

**Magog :
1,950**

**Drummondville :
750**

**Sherbrooke :
500 Dominion Textile
800 Domil**

**Montmorency :
1,000 + syndicat des
employés de bureau**

DES DEMANDES RAISONNABLES



Charles-E. Riendeau, président de la section de Drummondville et de la Fédération.

— Délais —

Nous demandons que le travailleur ne soit pas pénalisé pour des délais, des pertes de temps sur lesquels il n'a aucun contrôle. Durant ces délais, le travailleur devrait être payé au taux horaire moyen.

— Techniciens —

Nous voulons prendre tous les moyens pour trouver des solutions aux problèmes qui se présenteront dans les usines. C'est pourquoi nous voulons, à même une retenue sur notre salaire, assurer la présence permanente d'un technicien qui sera au service des travailleurs dans chacune des usines.

— Arbitrage —

Puisque c'est le travailleur qui subit les effets du fardeau d'une tâche, il ne doit y avoir aucune restriction quant à la possibilité de formuler un grief sur TOUT aspect de la mesure de notre travail.

Nous reconnaissons à la compagnie le droit de faire des changements: mais il serait également juste et équitable que le travailleur qui subit un changement ait le droit de formuler un grief.

Actuellement, les travailleurs traités injustement peuvent se rendre au bureau-chef de la compagnie. Mais celle-ci peut, arbitrairement, dire non. Ce régime unilatéral qui favorise l'injustice et l'exploitation des travailleurs, doit cesser.

Il ne s'agit pas d'une demande révolutionnaire: un grand nombre de compagnies reconnaissent ce droit fondamental en vertu duquel un travailleur peut formuler un grief sur le fardeau de travail qu'on lui impose.

Pourquoi la Dominion Textile veut-elle bénéficier de pouvoirs arbitraires et de privilèges spéciaux?



— Boni indirect —

Le travailleur "indirect" peut difficilement vérifier ou faire vérifier l'application du système de "boni". Lorsqu'un grand nombre de travailleurs constatent des diminutions dans leur salaire — sans qu'on leur fournisse les raisons de cette diminution — c'est tout simplement révoltant. Un tel système ne peut conduire qu'à des abus. Sinon à des tensions qui pourraient être évitées; quelle personne accepterait sans broncher que son salaire soit diminué au hasard et sans qu'on lui fournisse une explication.

Le "boni indirect" devrait représenter la moyenne du "boni" attribué aux employés "directs" d'un même service, dont le fardeau du travail est équivalent.

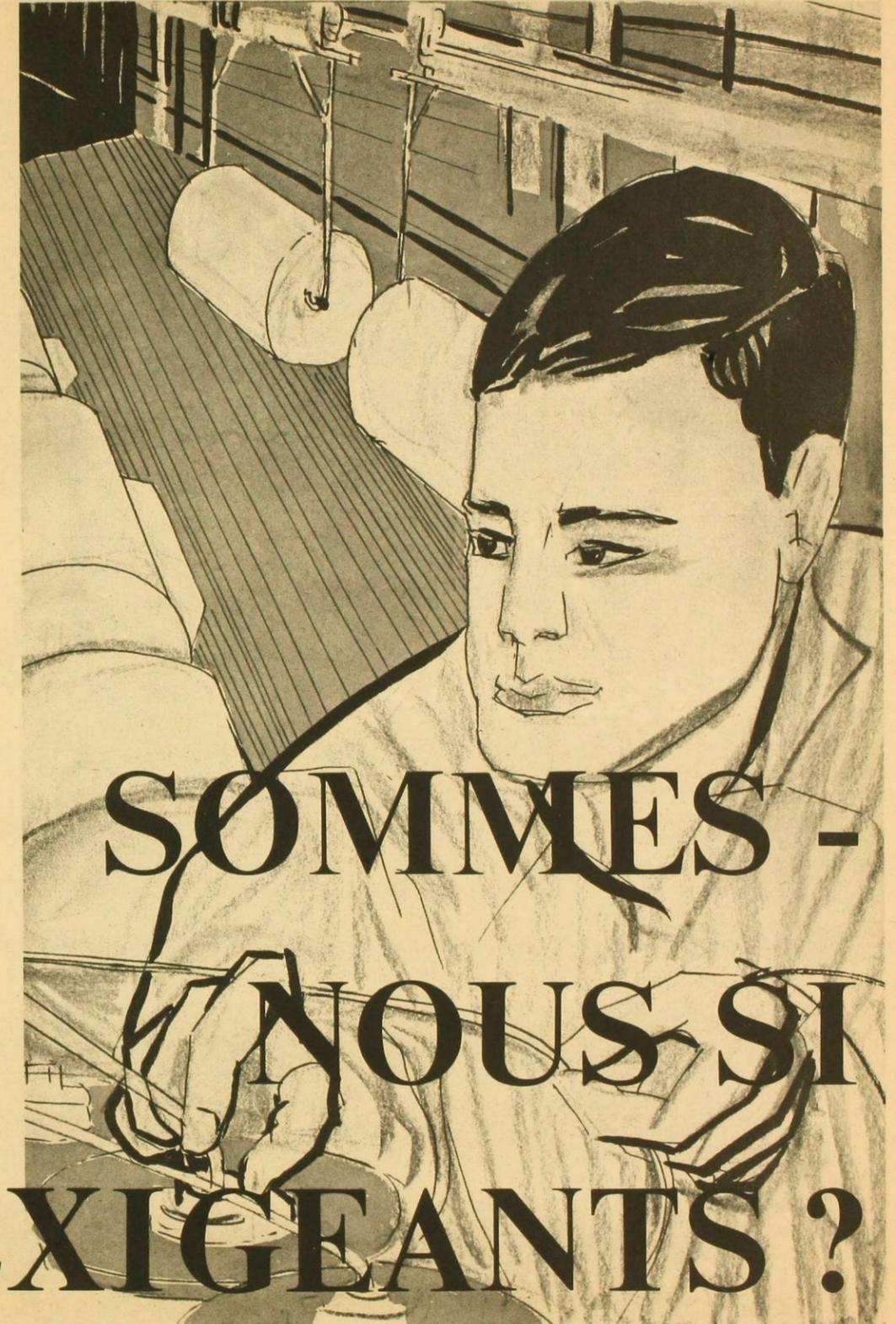
SOMMES-NOUS EXIGEANTS! CES DEMANDES JUSTES ET RAISONNABLES RISQUENT-ELLES DE COMPROMETTRE LA SITUATION FINANCIERE DE LA DOMINION TEXTILE? POURQUOI CETTE COMPAGNIE NE POURRAIT-ELLE PAS RECONNAITRE DES PRATIQUES QUI EXISTENT DEJA AILLEURS?

Nos négociateurs:

Jean-Jacques Lafontaine (directeur de la région de l'Estrie), Charles Riendeau (président de Drummondville), Paul Morin (agent d'affaires de Drummondville), Simon Bouchard (président de Montmorency), Julien Dubé (agent d'affaires de Montmorency), Armand Gagnon (président de Sherbrooke), Marcel Meunier (agent d'affaires de Sherbrooke), Raymond Rathier (président de Magog), Normand Leclerc (agent d'affaires de Magog), Rosaire Gagnon (secrétaire de Magog), Marc André Cliche (Magog), Yvon Lacaille (conseiller technique de la Fédération du textile), Jean-Paul Lemieux et Jean Thibault conseillers techniques (CSN).

Ceux de la cie :

Frank Brady (gérant des relations industrielles), Gaston Brazeau (assistant gérant des relations industrielles), Raymond Boyer (relations industrielles), H.M.S. Ferguson (gérant du département des standards), Jeffrey Bonhomme (gérant du personnel à Magog), Henri Vézina (gérant du personnel à Montmorency), Guy Trépanier (gérant du personnel à Sherbrooke), Guy d'Arcy (gérant du personnel à Drummondville).



OÙ SONT LES FOUS ?

compensativement au
investi.
"Les salaires sont bas, on ne peut pas le cacher", dit l'assistant-gérant. Mais, des gens qualifiés, qu'il faudrait bien payer, l'industrie n'en a pas besoin. A Domit, on engage des déficients mentaux...
Les autres, qui sont là depuis 30 ans, se sont juré qu'à la Domit, leurs fils et leurs filles ne mettraient ja-

Les sages ne sont pas toujours ceux qui pensent voir des fous partout. Au contraire.

Un assistant gérant aurait déclaré à un journaliste de la Presse que la présence de déficients mentaux démontraient que la D. T. n'a pas besoin de gens qualifiés...

— On se dit: le journaliste s'est sans doute trompé! On relit avec un sentiment de colère devant des attitudes aussi malsaines qui anfirmement malheureusement la sorte d'employeur que l'on retrouve à la Dominion Textile.

— Au fond — nous remercions l'assistant-gérant. — Il a démontré publiquement l'attitude INHUMAINE, IRRATIONNELLE, PROFONDEMENT INJUSTE et irresponsable des cadres de la Dominion Textile.

Mais — ce qui n'est pas drôle — des milliers de salariés et leurs familles souffrent quotidiennement — depuis des générations, des gens bêtes comme cet assistant-gérant.

On peut se demander pourquoi les "déficients mentaux" employés par l'assistant-gérant et ses com-

parses ne se sont pas révoltés avant aujourd'hui.

Surtout que l'industrie du Textile a exploité les salariés malgré les profits fabuleux accumulés grâce aux "déficients mentaux" et aux "gens peu qualifiés..."

Vos boss vous engueuleront pour avoir dit tout haut ce qu'ils ont toujours pensé. Ils nieront.

Vous avez exprimé ce que le comportement des dirigeants de la Dominion Textile a toujours démontré aux salariés: mépris, arrogance ignorance crasse des privilégiés, des irresponsables qui assument des postes de confiance. Vous avez stigmatisé la Dominion Textile, vous avez montré son vrai visage.

— Les fous, les débiles mentaux ne sont pas du côté où le pauvre assistant-gérant pense les voir.

— Les salariés du textile devraient peut-être crier au secours!

— Ils sont entre des mains de gens dangereux.

André L'HEUREUX

THE VICTIMS of a profitable MYTH

Dominion Textile workers and public opinion in Quebec have lived under a myth since the bad years of 1954-55. And textile workers have been the victims of this myth.

While everybody imagined that the Textile industry was poor, Dominion Textile registered record profits at a fantastic rate since 1955.

We are not against profits or investments. But we believe that the Textile worker deserves and has the right to a proper share of an industry's prosperity.

Whether or not the legal owners of an industry recognise it, workers are the main producers of wealth.

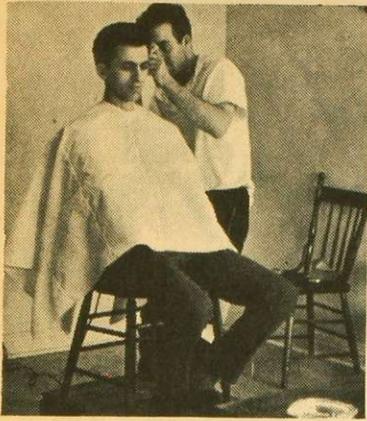
We also believe that the Textile worker has financed

directly through low wages and stepped up production methods millions of dollars of profits given to shareholders and invested in new plants and machinery.

The authoritarian and inhuman attitude of Dominion Textile must cease.

We have a right to human conditions of work and to our share of profits.

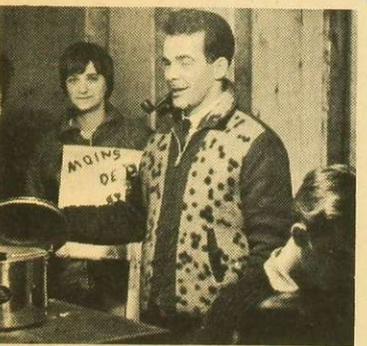
Jusqu'à la victoire



Réjean Ouellet, de Drummondville, s'est improvisé barbier. Fernand Pélo-deau semble avoir confiance.



Marcel Leblanc, 44 ans, travaille chez Domil à Sherbrooke depuis 18 ans. Il gagne \$65 pour 40 heures d'ouvrage.



Germain Beudet a deux enfants travaille 40 heures et fait \$53 clair.



A Sherbrooke, ils sont 1,400 sur le trottoir et à Drummondville, 750.



3 FOIS + DE PROFITS EN 10 ANS

En 1956 : \$ 7,900,000

En 1964-65 : \$ 20,715,299

4 fois +
de dividendes

AUX ACTIONNAIRES

400%

D'AUGMENTATION
DES DIVIDENDES



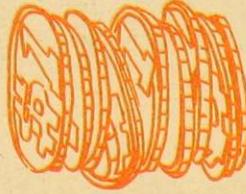
1955

1964-65

UN TAUX DE PROFIT PLUS ÉLEVÉ (1963)
QUE CELUI DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

DOMINION TEXTILE

\$9.60



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
(Canada)

\$8.70



EN 10 ANS

\$120,000,000

de profits

\$36,000,000

de profits NETS

MAIS... AUX TRAVAILLEURS

DOMINION TEXTILE

— un fardeau de travail accru (de 50%)

— un climat autoritaire

— un salaire inférieur

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (Canada)

1.95 + 0.36 cents

2.02 + 0.35 cents

2.16 + 0.37 cents

Le salarié du Textile SUBVENTIONNE la Dominion Textile au rythme minimum de \$800.00 à \$1,000.00 par année, par travailleur !